

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. . Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —
Etranger . 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VÖGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse. 20 »
L'Etranger 25 »
Réclames 50 »

Nouvelles du jour

Le banquet de la quinzième élection du funèbre Brisson à la présidence de la Chambre française a fait se rencontrer les deux rivaux de la politique, Combes et Clémenceau. Les discours de ces deux hommes ont mis beaucoup de vinaigre dans les sauces. M. Combes a à peine décerné quelques éloges à M. Brisson. Il avait à parler de lui-même, de ses idées et de son programme. Son attaque contre M. Clémenceau a été directe. Il a prétendu que « les électeurs se sont aperçus avec un étonnement et une inquiétude bien légitimes que la majorité républicaine dans les Chambres avait l'air de s'élargir suivant une direction qui ne correspond nullement à la réalité des choses dans le pays ».

Le père Combes prête aux autres les découvertes qu'il forge lui-même quand cela lui est utile. Son hostilité naissante a fait que M. Clémenceau cherche l'appui des modérés que conduit M. Ribot. C'est là une abomination dont M. Combes est heureux de se scandaliser. Il a donc déclaré que l'intérêt supérieur de la République exigeait la formation de deux partis bien tranchés, « le parti des républicains avancés, des républicains de gauche et le parti des républicains progressistes ou libéraux, qui ont avec eux et derrière eux les autres conservateurs des diverses nuances ».

M. Clémenceau est ainsi dénoncé et classé. Ce n'est plus qu'un réactionnaire. Lorsqu'il s'est mis à discourir, on a cru que sa parole incisive et mordante déchirerait à belles dents le manteau d'austérité dont M. Combes venait de s'envelopper. Il s'est contenté d'y faire un petit accroc, disant que, aux conflits de personnes, il fallait préférer « la constitution, au grand jour, d'une majorité solide, fondée non sur des satisfactions d'intérêts, mais sur des réalisations d'idées ».

L'escarmouche du banquet Brisson, mercredi soir, annonce un prochain combat, qui se livrera à la Chambre, probablement sur la question des retraites ouvrières, dont le gouvernement a remanié le projet en excluant certaines catégories de travailleurs et en reculant à soixante-cinq ans l'âge auquel un ouvrier pourra recevoir sa maigre pension.

L'occasion sera belle pour que M. Combes puisse dire à M. Clémenceau : « Votre loi n'est qu'un trompe-l'œil. Laissez-moi faire ! » Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères en Angleterre, rectifie ses positions dans la question du gouverneur de la Macédoine. Tout d'abord, il proposait la nomination d'un gouverneur chrétien. Avant-hier, dans sa note aux puissances, il parlait d'un gouverneur chrétien ou turc. Hier, à la Chambre des communes, il n'a plus parlé que d'un gouverneur turc. Sir Edward Grey ne demande plus qu'un minimum, que l'Allemagne lui refuse encore.

On croit que Berlin attendra, pour se prononcer, sur la proposition anglaise, de connaître l'impression des cabinets de Vienne, de Saint-Petersbourg, de Rome et de Paris. Le gouvernement allemand s'est contenté de répondre à Londres qu'il n'était hostile en principe à aucune solution qui réunirait l'assentiment de toutes les autres puissances. Mais il agira pour que cet assentiment général ne se produise pas.

La question des Balkans a eu l'honneur d'une longue discussion à la Chambre italienne. Le député socialiste Barzilai avait déposé une motion tendant à désapprouver l'attitude du

gouvernement. M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, a prononcé un important discours, qui lui a valu un grand succès. Il a déclaré entre autres que, même si le traité de Berlin n'avait pas donné à l'Autriche le droit de construire le chemin de fer de Mitrovitza, il n'aurait pas ménagé son consentement, parce que chaque nouvelle ligne dans les Balkans est un progrès et qu'il ne doit plus y avoir de muraille de Chine.

Il a dit que l'Italie, qui veut rester fidèle à la Triple et qui est dans les meilleurs termes avec l'Autriche, a d'excellentes relations avec la Russie.

La politique de l'Italie dans les Balkans est toute pacifique. L'Italie veut rester fidèle au concert européen, qui est une garantie de paix en Europe et la condition des futurs progrès en Macédoine. Elle n'a aucun intérêt à chicaner l'Autriche dans l'établissement d'un chemin de fer que la Russie elle-même ne regarde plus de mauvais œil. Les puissances signataires du traité de Berlin ont réservé leur pleine indépendance d'action dans les provinces macédoiniennes, à la condition toutefois de ne pas se nuire réciproquement et de ne permettre à aucune nation un monopole dans les Balkans. L'Autriche agit selon ses intérêts économiques tout en tenant compte des droits de l'Italie.

Les députés de tous les partis se sont trouvés d'accord pour vouloir le maintien de la Triple. Quand on se rappelle les clameurs hostiles que les socialistes poussaient il y a quelques années contre la Triple-Alliance, leur évolution a lieu de surprendre. Le député Barzilai, parlant au nom du parti socialiste, a même brisé une lance en faveur des armements militaires. Il a déclaré que l'armée italienne devait être à la hauteur de la défense nationale. « Je ne veux pas, a-t-il dit, une politique d'aventures ; je ne veux pas une politique de soumission et de reddition ; je veux simplement une politique qui garantisse la sécurité du pays, et, lorsqu'il s'agit de la défense de l'Etat, personne ne pourrait hésiter à approuver les dépenses militaires, qui ne sont plus alors des dépenses improductives. Quand il s'agit de l'intégrité du territoire, les dépenses militaires ne sont plus une opinion politique. »

M. Giolitti a pris acte immédiatement de ces déclarations étonnantes qui prouvent que les idées socialistes ont changé ; il a fait remarquer dans un beau geste oratoire que, lorsqu'il s'agit de la défense de la patrie, il n'y a plus en Italie, dans le Parlement et dans le pays, qu'un seul parti.

Et, sur cette concorde universelle, la séance a été levée, après que le député Barzilai eut retiré sa motion.

Alphonse XIII est rentré heureux et triomphant dans sa capitale. La bombe n'était que l'explosion d'un pétard dans un tuyau de gouttière. C'est du moins l'explication officielle.

Après avoir échappé au danger, au lieu de se dire : « Je ne recommencerais pas », le jeune roi d'Espagne, amoureux de princesses comme le Cid, annonce qu'il retournera à Barcelone en mai prochain, pour les fêtes du 700^{me} anniversaire de la naissance de don Jaime Conquistador. Si une bombe l'atteint un jour, c'est qu'il l'aura presque cherchée.

Qui l'empêche de fêter à Madrid ce roi Jacques ou Jaime I^{er}, dit le Contéran, qui prit successivement les Baléares, les royaumes de Valence et de Murcie pour le compte du roi de Castille ?

Edouard VII se serait exprimé sévèrement sur la publication par le Times de l'information que Guillaume II avait écrit à lord Tweedmouth au sujet des armements navals des deux puissances.

M. Edmond de Amicis

La mort du grand écrivain Edmond de Amicis est un deuil national pour l'Italie. La presse est unanime à célébrer les mérites de celui qui aura été une des plus grandes gloires littéraires de l'Italie en ces derniers temps. Les journaux catholiques, tout en s'associant à ce concert de louanges, font toutefois remarquer que la religion est malheureusement absente de ses écrits, bien que l'auteur ne soit jamais allé jusqu'à l'irréligion et l'impunité, et qu'il ait même un jour confessé ses sentiments chrétiens.

Un souffle naturaliste anime tous ses ouvrages ; le nom de Dieu ne s'y rencontre pour ainsi dire jamais. La morale qu'il a prêchée fut toujours une morale naturelle. Il eut pour ainsi dire peur de Dieu et de la révélation chrétienne.

« Cet éducateur des cœurs les plus tendres et les plus délicats, écrit le Momento, sentit parfois la nécessité d'invoquer, comme idéal, le nom de Dieu ; mais il ne fit pas reposer sur le sentiment religieux son œuvre d'éducation. Il sentait vivement au dedans de lui un programme de justice et de devoir basé sur le christianisme, mais il ne se préoccupa pas d'en assurer les fondements. C'est ainsi que les écrits qu'il a destinés aux enfants de nos écoles primaires ne sont, au point de vue moral, qu'un écho vide de signification profonde. »

Il y a une quinzaine d'années, M. de Amicis avait écrit au directeur du collège salésien de Varazze, avec qui il était lié, qu'il serait heureux de recevoir de lui, à l'heure de la mort, les secours de la religion. Mais, depuis quelque temps, l'écrivain était devenu socialiste, et le parti se réclamait bruyamment d'un si haut patronage. Après le suicide de son fils, catastrophe qui aurait dû lui ouvrir les yeux, il semblait s'être replié dans une douleur sombre et désespérée.

Ce n'est pas avec de pareils hommes et de pareilles œuvres qu'on régénère un pays.

LETTRE DE GENÈVE

Deux initiatives socialistes

Le Grand Conseil genevois a fait samedi dernier de la bonne besogne : il a adopté à d'énormes majorités les arrêtés par lesquels il propose au peuple le rejet des deux projets socialistes émanés de l'initiative populaire.

Le premier de ces projets, dont j'ai déjà eu l'occasion d'exposer l'économie et les avantages, ou mieux le coût et les inconvénients, a pour objet la création d'une caisse cantonale d'assurance obligatoire contre l'incendie. L'augmentation considérable des primes, tel serait le principal résultat de cette innovation mal étudiée. Il est donc inutile d'insister. Lorsqu'un parti, et à plus forte raison tous les partis réunis, sauf les socialistes, peuvent démontrer au peuple que son intérêt pécuniaire est en jeu, la réponse des électeurs n'est pas douteuse. Tous sont propriétaires, au moins de quelques meubles ; tous, par conséquent, auraient à perdre à l'adoption de cette loi et il est bien douteux que le parti socialiste trouve beaucoup de partisans assez désintéressés de la doctrine collectiviste intégrale pour voter une loi qui augmenterait leurs frais d'assurance et le prix de leurs loyers. Le sort de ce projet est donc réglé d'avance.

En est-il de même de la seconde proposition, concernant l'abolition du monopole des avocats ?

Nous voulons le croire, quoique la chose soit moins certaine, puisqu'il s'agira de faire appel non plus à l'intérêt mais au bon sens du peuple.

Il n'y a pas à Genève de monopole des avocats, dans le même sens qu'il y a en France, par exemple, un monopole des notaires, ou, chez nous, un monopole des notaires. Le ministère des avocats n'est pas obligatoire et tous les justiciables peuvent, si bon leur semble, défendre eux-mêmes leur droit devant les tribunaux. Mais ce qu'ils ne peuvent faire, c'est confier à d'autres qu'à des avocats

le soin de leurs intérêts, s'ils ne veulent pas s'en charger en personne. On n'est pas obligé de leur confier un mandat, mais on ne peut pas le confier à d'autres qu'aux avocats.

En faveur de qui cette demi restriction a-t-elle été créée, à qui profite-t-elle ? C'est évidemment en faveur des clients, et ce sont eux qui en retirent tout avantage. Ce n'est pas dans l'intérêt des médecins qu'on leur impose des études ardues et des diplômes difficiles, mais dans l'intérêt des malades. De même, ce n'est pas pour la satisfaction personnelle des avocats qu'on les oblige à faire des études longues, pénibles et coûteuses, mais pour les empêcher de compromettre par leur ignorance les intérêts des clients qui se fient à eux.

A qui profiterait la suppression de ces garanties ?

Le raisonnement et l'expérience nous l'apprennent : aux promoteurs de la loi, c'est à dire aux agents d'affaires.

Pendant 10 ans le système que l'on voudrait renouveler a déjà existé. Ses résultats ont été si défectueux que l'on s'est empressé de le supprimer : insécurité des affaires et des procès, les avocats ne pouvant accepter sans contrôle les porteforts du premier venu ; coût excessif de la justice, car les honoraires des agents d'affaires sont très élevés ; manque de toute garantie pour les plaideurs : ces faits qui provoquent l'abrogation de la loi de 1852 se reproduiraient sans aucun doute avec la loi nouvelle.

Est-il donc bien utile de modifier une organisation judiciaire qui ne lèse les intérêts de personne, qui est également conforme au bon sens et à la justice et qui est éminemment favorable à l'égalité entre les plaideurs, alors qu'aucun mouvement d'opinion sérieux ne s'est produit ? Le Grand Conseil ne l'a pas pensé, et il nous semble qu'il a pris une décision judicieuse. Il nous reste donc à souhaiter que le peuple la ratifie, ce qui ne paraît pas douteux.

Nouvelles religieuses

La maladie du cardinal Casali del Drago. L'état du cardinal Casali del Drago, qui était souffrant depuis quelques jours, s'est subitement aggravé.

Les médecins, qui le soignent, ont peu d'espoir de le sauver.

Le cardinal est âgé de soixante-quinze ans. Il représente, dans la Sacré-Collège, la vieille aristocratie romaine.

Au palais Barberini, où il habite, c'est un défilé de personnages des milieux les plus divers qui vont prendre des nouvelles.

ÉTRANGER

LA LETTRE DE GUILLAUME II

A LORD TWEEDMOUTH

La Süddeutsche Reichskorrespondenz publie au sujet de la lettre de l'empereur Guillaume II à lord Tweedmouth la note officielle suivante :

L'émotion causée en Angleterre par l'indigne manœuvre du Times a donné lieu à de fausses interprétations dans la presse allemande et dans la presse française. L'émotion ne provient ni du fait que l'empereur ait écrit la lettre à lord Tweedmouth ni de la teneur de cette lettre dont le contenu a été faussé par le Times. Il ne s'agit pas de savoir, comme le Times voudrait bien le faire croire, ce qu'on dirait en Allemagne si le roi Edouard se permettait, dans les mêmes circonstances que l'empereur, d'adresser une lettre à un homme d'Etat allemand ; il s'agit de savoir ce qu'on dirait en Angleterre si un journal allemand, qui excite l'opinion contre l'Angleterre, se permettait de dénaturer le sens d'une lettre confidentielle du souverain anglais, ou même s'il se contentait de donner les moindres indications sur un semblable écrit. Dans tout le Royaume Uni et ses colonies se déclancherait une tempête d'imprécations contre une violation particulièrement sensible au peuple anglais des convenances politiques. Cela a été compris en Angleterre. Et c'est pourquoi l'opinion publique s'élève en général contre le Times et non contre l'empereur Guillaume II et l'Allemagne.

Il s'agit en cette circonstance d'assurer le maintien du secret dans la correspondance avec les hommes d'Etat anglais et il ne s'agit pas de savoir si l'empereur s'est permis une chose défendue, insinuation qui a d'ailleurs été repoussée en Angleterre, officiellement, avec l'approbation des deux partis politiques en compétition. Le mot rassuré trop de fois, impulsive, ne convient pas du tout en cette occurrence. La lettre est matériellement beaucoup trop longue et contient trop de détails pour être une improvisation.

Selon que vous serez franc-maçon ou catholique

En mai 1907, à Orléans, lors des fêtes de Jeanne d'Arc, un notable catholique français, M. O'Mahony, ayant crié : « Hou ! hou ! L'Acacia ! » devant la loge maçonnique, se vit dresser contravention et fut condamné à 5 francs d'amende. Il se pourvut en cassation et son avocat, M^e de Ramel, demanda l'annulation du jugement en s'appuyant sur un arrêt connexe de la Cour elle-même au sujet du cri « A bas la calotte ! ». Mais la Cour a préféré se déjuger plutôt que de déplaire à la Franc-Maçonnerie ; et elle a rejeté le pourvoi. Ainsi donc devant une église, en France, on peut crier : « A bas la calotte ! ». Mais, devant une loge, il est formellement défendu de proférer les mots : « Hou ! hou ! L'Acacia ! »

La visite de M. Fallières en Angleterre

C'est dans la seconde quinzaine de mai que M. Fallières se rendra à Londres pour inaugurer l'exposition franco-britannique.

Il sera reçu au Guildhall officiellement, comme M. Loubet. Le président de la République française logera, croit-on, au palais de Saint-James. La nouvelle de ce voyage provoque de très chaleureux commentaires dans la presse anglaise.

Le Daily News y voit une première manifestation en faveur d'une ère d'entente internationale.

Le Daily Telegraph dit que la visite de M. Fallières donnera un éclat tout particulier à l'exposition.

La présence de M. Pichon relèvera la signification de cette visite d'Etat dans le sens d'un resserrement de l'entente cordiale, qui est plus en faveur que jamais.

Le Standard dit que l'entente cordiale est une institution purement défensive pour les deux nations, qui ne peuvent jamais s'égarer de leur route et qui, si elles devaient être attaquées jamais par un adversaire formidable, devraient tenir à tomber ensemble. Les temps du splendide isolement insulaire sont finis ; l'indépendance de l'Angleterre et de la France est dès maintenant assurée. Le Standard ajoute que les deux démocraties anglaise et française sont d'autant plus soucieuses d'éviter tout conflit entre elles qu'elles se rendent très bien compte que l'âge du fer et du sang n'a pas fini avec Bismarck.

Contre les fraudes successorales

M. Caillaux, ministre des finances en France, vient de déposer à la Chambre son projet contre les fraudes successorales qu'il avait annoncé. En voici l'économie :

Selon l'art. 1^{er}, toutes les fois qu'une succession sera ouverte en France, comprenant des valeurs mobilières déposées en France ou à l'étranger, les héritiers ne peuvent se faire remettre ces titres que s'ils se sont munis d'un envoi en possession à eux délivré par le président du tribunal de première instance du lieu dans lequel la succession aura été ouverte.

L'art. 2 prévoit une amende, égale au quart des valeurs non déclarées, pour ceux des héritiers qui ne se seraient pas conformés aux dispositions de l'art. 1^{er}.

Moulaï Hafid

La situation financière de Moulaï Hafid semble maintenant assez précaire. Les tribus sont lasses de payer les contributions qu'il leur impose. Les Doukkala notamment commencent à trouver que Moulaï Hafid leur coûte très cher, sans autre résultat que de les avoir compromis inutilement dans sa rébellion.

En présence de ce mécontentement, qui risque de lui aliéner les sympathies des tribus, Moulaï Hafid aurait décidé de cesser de leur demander de l'argent. Mais pour s'assurer des ressources d'un autre côté, il aurait donné l'ordre à ses représentants à Fez de confisquer les biens de quelques-uns des membres du maghzen d'Abd el Aziz.

La frontière allemande de l'ouest

Le correspondant du Journal à Colmar apprend de bonne source que les autorités militaires allemandes songent à dédoubler le 1^{er} corps d'armée, de façon qu'un corps complet soit échelonné sur la frontière française de la Haute-Alsace.

L'AFFAIRE DU « TATSU-MARU »

La Chine ne perd pas de terrain dans les négociations relatives au Tatsu-Maru. Le Japon a admis provisoirement sa prétention de disjoindre la question relative au Portugal de celle relative au Japon. La Chine a pu établir sa prétention qu'elle était justifiée en confisquant le navire, attendu que le Tatsu-Maru avait déchargé sa cargaison dans les eaux chinoises et que cette cargaison était par sa nature même confiscable. L'opinion de la colonie étrangère de Pékin est plutôt favorable à la Chine.

Un démenti

La Correspondenza romana dément de source autorisée la nouvelle suivant laquelle Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, aurait obtenu du Pape des concessions sérieuses et notamment l'autorisation pour les prêtres pauvres de profiter des secours de l'Etat. On ajoute que ce que le Saint-Siège avait cru pouvoir permettre, il l'avait permis avant la visite de Mgr Fuzet au Vatican.

Massacre dans l'Afrique allemande

Le 8 mars, une patrouille allemande, composée d'un sergent, de trois cavaliers et de deux indigènes, a été massacrée par 25 Hottentots près de Kubub, entre Koes et Gazis, sur la limite occidentale du Kalahari. Les Hottentots se sont enfuis dans la direction du nord ; ils ont été poursuivis par le premier lieutenant Muller et 26 cavaliers. Les meurtriers sont probablement cette fois encore des partisans de Simon Copper.

Pas de troubles en Roumanie

De Bucarest, on dément de source officielle la nouvelle qu'une agitation agraire aurait éclaté ; il s'agit des pourparlers qui s'engagent annuellement au sujet des conventions entre propriétaires et travailleurs des champs. A toute bonne fin, le gouvernement a pris des mesures de sûreté et espère que les travaux agricoles se poursuivront d'une façon normale.

POLICE RUSSE ET PAYSANS

Une collision sanglante s'est produite dans le village de Kothetovska, province de Voronège, entre les paysans et la police. Les prisonniers faits par cette dernière ont été repris par les paysans. La police a tiré, tuant neuf personnes et en blessant huit.

A Munich

La ville de Munich organise une exposition qui aura lieu de mai à octobre prochain, pour montrer la capitale de la Bavière sous ce double aspect : Munich vivant, Munich créateur. Exposition des métiers, du commerce et de l'industrie, importantes fêtes musicales, concours sportifs, fêtes populaires. On inaugurerait une salle de spectacle, bâtie en amphithéâtre, et qui restera comme nouveau théâtre permanent.

A Agram

La session de la Diète croate a été ouverte hier jeudi par le baron Rauch, ban de Croatie. Une commission de représentants de la Hongrie et de la Croatie aura pour mission de régler les différends de langues et de couleurs nationales.

La lecture du rescrit royal a été écoutée dans le plus grand silence. Dans la rue, où une foule considérable était rassemblée, des manifestations bruyantes ont eu lieu contre le ban. La police n'a toutefois pas eu besoin d'intervenir.

La mort d'un Bischoffshaim

Le financier philanthrope anglais M. Henry-Louis Bischoffshaim est mort hier à l'âge de quatre-vingts ans dans sa résidence de Bute house, à Londres. M. Bischoffshaim, auquel le roi Edouard témoignait une réelle amitié, avait fêté en 1906 ses noces d'or. A cette occasion il donna 2,500,000 francs aux œuvres charitables de Londres. Il laisse deux filles, dont l'une est comtesse de Desart et l'autre lady Fitzgerald.

Nouvelles diverses

Au cours des débats d'hier, jeudi, au Reichstag allemand, on a annoncé que l'Institut international agricole de Rome sera ouvert le 23 juin. 26 Etats y ont adhéré. Le bruit s'est répandu hier, jeudi, dans les couloirs de la Chambre italienne,

que M. Prinetti venait d'être frappé d'oppression. A la maison de l'ancien ministre, on garde à ce sujet un silence absolu. M. Prinetti a été frappé d'une première attaque en 1903.

— Le roi Edouard VII a abandonné son projet de croisière dans la Méditerranée et rentrera à Londres vers le milieu du mois d'avril, après son séjour à Biarritz et probablement après un arrêt de quelques jours à Paris.

— El Mokri, le délégué du sultan Abd el Aziz, est actuellement à Madrid.

Echos de partout

UNE PIÈCE DE MONNAIE RARISSIME

La collection de médailles du Vatican — contenant dix sept mille pièces différentes — vient d'acquiescer la série de monnaies frappées par les papes; c'est un écu d'or, portant l'image d'Innocent IX, un pape qui gouverna le Saint-Siège pendant quatorze mois seulement.

On en a retrouvé une autre dans des fouilles, faites dans le jardin d'une paroisse d'Acqui. Et malgré les offres faites pour l'acheter par le roi d'Italie, qui est un numismate passionné, la pièce a été envoyée à Rome, à Pie X, en hommage.

UN PROCÉ SIMPLE

DE RESPIRATION ARTIFICIELLE

La respiration artificielle, associée souvent aux tractions rythmées de la langue, est d'un emploi courant quand il s'agit de ranimer les asphyxiés et les noyés. Lors du 7^e Congrès international de physiologie qui s'est tenu au mois d'août dernier à Heidelberg, plusieurs appareils et procédés pour la respiration artificielle ont été expérimentés.

Signalons parmi eux un nouveau procédé pour pratiquer la respiration artificielle chez l'homme, dans les cas d'asphyxie, par exemple. Ce procédé simple, qui surpasserait tous les autres en efficacité, a été présenté par le professeur Schaefer, d'Edimbourg. En voici la technique, telle qu'elle est décrite par le professeur L. Fréderiq dans la *Revue générale des sciences*.

Le patient (un noyé, par exemple) qu'il s'agit de rappeler à la vie est placé à terre sur le ventre, la tête légèrement inclinée de côté. L'opérateur se met à genoux. Il place ses mains à plat sur le dos au niveau des dernières côtes et appuie de tout le poids de son corps fortement et graduellement, de manière à faire sortir le contenu gazeux des poumons. En diminuant la pression, ce que l'opérateur réalise en soulevant son corps lentement, sans enlever ses mains, la poitrine du patient reprend ses dimensions premières et l'air frais pénètre dans ses poumons. Ces mouvements de pression et de relâchement sont répétés toutes les cinq secondes environ (12 fois à la minute). Le volume de chacun de ces mouvements respiratoires dépasse 500 centimètres cubes et peut atteindre 1000 centimètres cubes.

Ce procédé ne fatigue pas l'opérateur et ne cause aucun préjudice aux organes du patient. Les résultats sont merveilleux.

PAS A-SEZ CHIC POUR ÊTRE ROI

Dans les milieux de la cour madrilène on raconte une amusante aventure qui est arrivée au roi Alphonse XIII.

Il y a quelques jours, le jeune souverain se promenait en automobile et en costume de chauffeur, aux environs de Madrid. Ayant besoin d'un renseignement, il arrêta sa voiture pour le demander à une vieille paysanne qui passait, et au cours de la conversation, il lui fit savoir qu'il était le roi.

Mais la bonne femme, tout à fait désignée, se mit à rire et dit qu'elle n'était qu'une pauvre femme et qu'elle n'était pas la reine. Elle dit de grosses bouffées de poussière, lui dit de son air le plus tranquille :

— Je ne vous crois pas; la roi n'est pas aussi laid que vous!

Alphonse XIII fut le premier à rire de l'aventure.

MOT DE LA FIN

Le tribunal de New-York a condamné un criminel à une peine d'emprisonnement « qui ne pourra dépasser la durée de son existence ».

Confédération

Chambres fédérales. — L'ordre du jour pour la première séance de la session extraordinaire, qui s'ouvrira le lundi 30 mars, à 4 h. 30 de l'après-midi, prévoit :

Pour le Conseil national :
1. Constitution du canton du Valais.
2. Sociétés coopératives pour la vente du vin.
3. Motion Fonjallaz.
Motion Mury (Bâle).

Pour le Conseil des Etats :
1. Constitution du canton de Genève.
2. Recours Widmer au sujet du droit d'assistance.
3. Télégrammes urgents.
4. Station d'essais et de recherches agricoles.

Le futur Conseil national. — Le Bund calcule, d'après la statistique de la population de la Suisse qui vient d'être publiée, que le prochain recensement fédéral, en 1910, indiquera une population de 3,640,000 âmes. Il suivrait de là que le Conseil national à nommer, sur cette base statistique, compterait 182 députés, soit 15 de plus que la Chambre actuelle.

Le Bund lance là-dessus une idée qui fera sursauter les partisans de l'extension des droits populaires : il propose d'élever de 20,000 à 25,000 le chiffre de population qui sert de base pour la répartition des sièges du Conseil national. Ainsi, non seulement on éluderait la nécessité d'augmenter l'effectif de la représentation nationale, mais on arriverait à cet admirable résultat de la diminuer, alors que la population aurait augmenté. Le Conseil national élu d'après cette base ne compterait plus que 146 membres.

La nouvelle loi postale. — La commission du Conseil des Etats pour la nouvelle loi postale propose de modifier le projet du Conseil fédéral en ce qui concerne la franchise de port.

Les sociétés de bienfaisance, bénéficieraient seules de la franchise; ce serait également le cas pour les corporations religieuses de droit public.

Il serait d'ores et déjà certain que la commission se prononcera à l'unanimité en faveur de la réduction à 3/4 de centime de la taxe des journaux.

Le syndicat des fonctionnaires fédéraux. — L'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération suisse, dont le siège central est à Bâle, groupe actuellement dix associations, avec un total de 30,675 membres. En font partie :

La Société suisse des employés de chemins de fer, 10,755 membres.
L'Association suisse des employés des postes, télégraphes et douanes, 5905.
L'Union ouvrière des entreprises suisses de transports, 6000.
La Société suisse des agents des trains, 2800.
La Société suisse des aiguilleurs et gardes-voies, 2200.
La Société suisse des buralistes-postaux, 1500.
La Société suisse du personnel de la manœuvre, 1050.
La Société suisse des télégraphistes, 280.
La Société des employés de la Régie militaire fédérale, à Thoune, 90.
La Société suisse des employés de l'École polytechnique, Zurich, 65.

Ne font pas partie de l'Union fédérative : la Société suisse des fonctionnaires-postaux, la Société suisse des mécaniciens de locomotives, la Société suisse des chauffeurs.

Au Loetschberg. — En février, la galerie de base a avancé de 281 mètres. Elle atteint une longueur totale de 3317 mètres. Le nombre moyen de ouvriers occupés à l'intérieur a été de 940 et à l'extérieur de 459.

Le rachat du Gothard. — Les quinze cantons qui ont subventionné l'entreprise du chemin de fer du Gothard pour une somme de 20 millions ont chargé M. l'ancien juge fédéral Leo Weber d'étudier la valeur des titres sur lesquels ils se fondent pour réclamer le remboursement de leurs subsides, à la suite du rachat de la ligne.

L'escompte. — Les taux d'escompte de la Banque nationale suisse restent sans changement.

Le monopole des céréales. — Le comité central du parti démocratique suisse est convoqué pour le 29 mars à Zurich, afin de discuter la question du monopole des céréales.

Chèques et virements postaux. — Le compte de chèques et virements postaux accuse pour l'année 1907 un mouvement de capitaux de 746 millions, contre 451 millions en 1906.

Les comptes de l'exercice soldent par un bénéfice net de 170,000 fr.

Cantons

ZÜRICH

Pour l'Université. — Un professeur de l'Université, qui garde l'anonymat, a mis à la disposition du Rectorat de l'Université un don de 10,000 francs en faveur de celle-ci.

BERNE

La succession de M. de Steiger. — M. Burrau, rédacteur en chef du *Berner Tagblatt*, décline une candidature au Conseil d'Etat.

LUCERNE

Finances municipales. — Le budget de la ville de Lucerne pour 1908 prévoit un déficit de 458,278 fr.

La Municipalité propose d'élever le taux de l'impôt de 4 à 4 1/2 %.

BALE-VILLE

Réorganisation du Conseil d'Etat. — Le Grand Conseil bâlois discute la réorganisation du Conseil d'Etat. Le traitement des conseillers d'Etat est porté de 8000 à 10,000 fr., mais il leur sera interdit d'être membres de conseils d'administration de sociétés commerciales.

Une proposition de ne plus autoriser qu'un seul membre du Conseil d'Etat à faire partie des Chambres fédérales n'a pas été appuyée.

THURGOVIE

La politique. — Dimanche aura lieu l'élection du Conseil d'Etat. La candidature libérale de M. Schmid, juge d'instruction, pour le siège vacant par la démission du directeur de la justice et de la police, est agréée par tous les partis.

La conférence des délégués des quatre partis au sujet de l'introduction de l'élection proportionnelle s'est réunie hier.

Le 5 avril, auront lieu les élections au Grand Conseil et la nomination des juges de paix et des notaires.

Le 26 avril, sera mise en votation la nouvelle loi sur les traitements.

GRISONS

L'élection au Conseil d'Etat. — Le comité du parti conservateur a décidé de proposer à l'assemblée des députés des candidatures de MM. Dedual et Steinhäuser pour le Conseil d'Etat. M. Vieli, qui représentait soi-disant la minorité conservatrice au gouvernement depuis 1902, avait été élu alors à la faveur d'une désidence, avec l'appui de députés. Le candidat du parti conservateur était déjà M. Dedual, qui succomba

les journaux de gauche donnent à entendre que M. Vieli sera néanmoins candidat cette fois encore; ses partisans l'opposeraient à M. Steinhäuser. Ils ne disent pas si le parti libéral aura la loyauté de s'abstenir d'influencer le scrutin. Il aurait d'assez bonnes raisons pour cela, ses propres affaires étant terriblement embrouillées. Les candidats libéraux ne sont pas encore connus, ou plutôt on en connaît déjà une dizaine. Chaque *Stammstich* de Coire ou de Davos a le sien!

VALAIS

Valeurs valaisannes. — La Banque suisse des chemins de fer, à Bâle, a en portefeuille pour 435,000 fr. d'actions du Monthey Champéry-Morgins.

Le téléphone. — Le téléphone vient d'être installé dans la Vallée de Bagnes; le Châblou, Chable, a réuni les douze souscripteurs exigés pour la ligne nouvelle.

NEUCHÂTEL

Les casernes de Colombier. — Dans sa prochaine session, le Grand Conseil neuchâtelois sera appelé à se prononcer sur un projet d'arrêté allouant à l'Etat un crédit de près d'un million pour l'agrandissement et la transformation des casernes de Colombier.

Voici le plan des travaux : L'Etat fera l'achat des immeubles qui se trouvent entre la caserne n° 2 et le manège, soit dans la partie nord-ouest de l'emplacement occupé par les casernes. Il sera élevé sur ce terrain un bâtiment pour bains et douches, et un bâtiment pour les cuisines.

Sur l'emplacement situé en contre-bas, au sud du vieux château et à l'est des remises de l'arsenal, sera élevée la caserne des officiers, et plus à l'est, dans la direction du Régional, un bâtiment d'écuries, avec logement du casernier, téléphone public.

On transformera les deux casernes principales, avec installation du chauffage central et de la lumière électrique. La caserne numéro 3 sera transformée en une infirmerie conçue selon les exigences de l'hygiène moderne.

Il sera encore procédé à la transformation des cantines d'officiers et sous-officiers, à la réparation du pavillon actuel des officiers, à l'installation de locaux d'arts chauffables dans le vieux château, etc.

La Confédération versera 30,000 fr. chaque année pour le loyer des casernes et payera l'intérêt au 5 % des sommes affectées aux constructions nouvelles et aux réparations.

Le message du Conseil d'Etat fait en ces termes l'historique de la place militaire de Colombier :

La première convention passée entre les Départements militaires de la Confédération et du canton de Neuchâtel pour l'utilisation de la place d'armes de Colombier par des écoles militaires fédérales, porte la date du 15 mai 1853.

En réduisant à une par division le nombre des places d'armes principales pour l'instruction de l'infanterie, l'organisation militaire de 1874 a créé des compétitions entre les différents cantons qui possédaient à ce moment-là des établissements militaires.

En ce qui concerne spécialement la seconde division, une lutte très vive s'engagea entre les places de Colombier et de Priour, et ce n'est qu'au prix de lourds sacrifices que le canton de Neuchâtel réussit à passer avec la Confédération la convention du 16 novembre 1877, par laquelle Colombier était désigné en qualité de place d'armes principale de la seconde division.

Et, dans la suite, lors de chaque renouvellement de la convention, la concurrence du canton de Fribourg, demeurée entre temps à l'état latent, ne manqua pas de se reproduire avec une ardeur suffisante pour obliger le canton de Neuchâtel à consentir — par crainte de voir la place d'armes lui

échapper — à de nouveaux sacrifices importants, qui n'étaient que très imparfaitement compensés par les améliorations des conditions de loyer payé par la Confédération.

Nous ne mentionnerons qu'en passant, et pour mémoire, l'entrée en scène d'un troisième compétiteur, la ville de Morat, qui a fait, dans le but de se mettre aussi sur les rangs, des démarches réitérées.

GENÈVE

Encore une initiative. — Il pleut des initiatives en pays genevois. On annonce que la société des aubergistes va en lancer une, demandant l'abrogation de la loi interdisant le débit de l'absinthe.

Fatigué du pouvoir. — On écrit à la *Nouvelle Gazette de Zurich* que M. le conseiller d'Etat Rosier, chef de l'Instruction publique, découragé par l'attitude du Grand Conseil à l'égard de ses vues et de ses projets scolaires, est décidé à ne pas accepter une réélection.

AFFAIRES VALAISANNES

La nouvelle loi électorale

Sion, 11 mars.

La commission du Grand Conseil, chargée de l'examen du projet de loi électorale, a terminé le 7 mars ses délibérations. Elle se réunira une fois encore un de ces jours pour rédiger définitivement son rapport et ses conclusions.

Les séances, tenues sous la présidence de M. le Dr H. Gentinetta, de Loèche, ont été très actives.

Le 7 mars, M. le conseiller d'Etat Biolley, chef du Département de l'Intérieur et auteur du projet, a assisté aux délibérations de la commission.

Voici les principales modifications apportées au projet du Conseil d'Etat.

L'art. 8 du projet prévoyait qu'après les 8 jours qui suivent la publication de l'état nominatif des électeurs, cet état pouvait plus être modifié, sauf pour les individus à l'égard desquels il y a réclamation; la commission ajoute : « et pour ceux qui dans l'intervalle ont perdu du recouper leurs droits civiques. »

A l'art. 15 concernant les votations par sections pour les communes de 400 électeurs, article qui est la reproduction de l'alinéa 1^{er} de l'art. 81 de la Constitution, il est ajouté l'alinéa 2 du même article, disant que cette faculté peut être étendue à d'autres communes.

La commission a décidé que les bulletins de vote seront remis sous enveloppe au président du bureau. Jusqu'ici le bulletin était remis ouvert ou plié.

L'alinéa 2 de l'art. 22 a été biffé. Il disait que l'accès de l'urne serait refusé à tout électeur qui se présente en état d'ivresse manifeste.

Tandis que le projet ne défendait les distributions de bulletins et la quête des votes que dans les locaux de vote, la commission a étendu cette défense aux abords de ces locaux.

Dans les élections d'après le système proportionnel, les bulletins blancs devront être attribués à la liste indiquée.

Malgré les prescriptions de la loi, il arrivait que, pour simplifier, on votait, çà et là, à main levée. La commission a inscrit dans la loi la défense formelle d'employer ce genre de votation.

L'art. 41 prévoit que les élections au Grand Conseil se font à la majorité absolue. Une discussion de principe s'est élevée à ce sujet au sein de la commission; la minorité demandait l'application de l'élection proportionnelle. Mais la constitution ayant institué la votation facultative par cercles, qui répond en somme au principe de la proportionnelle, la majorité a estimé que, quoique la Constitution ne stipulât pas formellement que la nomination du Grand Conseil doit se faire à la majorité absolue,

l'institution des cercles excluait l'introduction de la proportionnelle.

Quant à la nomination à un siège devenu vacant au Grand Conseil, la commission est d'avis que c'est le suppléant qui a obtenu le plus de voix qui succède au titulaire. Le Conseil d'Etat voulait attribuer le siège vacant au candidat qui aurait obtenu la majorité absolue aux élections périodiques, mais qui se serait trouvé exclu de la répartition des sièges par le fait que le nombre des élus aurait dépassé celui des sièges à distribuer. Au cas où il n'y aurait pas eu d'élus surnuméraires, le Conseil d'Etat avait prévu qu'il serait procédé à de nouvelles élections.

A l'art. 49, la commission a ajouté que la demande de nomination d'un conseil bourgeoisial devait être appuyée par le cinquième des électeurs.

Aux termes de l'art. 54 du projet, nul ne peut se refuser à fonctionner pendant 4 ans en qualité de président et pendant 8 ans en qualité de membre des administrations communales ou bourgeoisiales. L'art. 2 de l'art. 62, par contre, disait que le nom d'un candidat ne peut être maintenu contre son gré sur une liste. La commission a biffé tout l'art. 62 qui était en contradiction avec l'art. 54.

Quant au système de la proportionnelle, la commission s'est ralliée en principe au projet du Conseil d'Etat qui est la reproduction de la loi de Soleure. Le projet prévoyait que la liste qui n'obtient pas le quotient électoral est déchue de tout droit à la répartition. La commission a décidé que le quotient exigé sera la 20 % du nombre des bulletins valables. La minorité voulait rester au 15 %.

Les candidats élus dans plusieurs listes seront attribués à celle dans laquelle ils ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Le projet n'accordait un conseil général qu'aux communes de plus de 1000 âmes. La commission a abaissé ce chiffre à 700. Les communes de 700 à 1000 âmes auront un conseil général de 20 membres; celles de 1000 à 2000, 30 membres; celles de 2000 à 5000, 45 membres, et celles de plus de 5000 âmes, 60 membres. Tandis que le Conseil d'Etat voulait maintenir le conseil général, une fois établi, aussi longtemps que l'assemblée primaire n'en demandait pas la suppression, la commission a décidé que le conseil général ne subsistera que pendant une législature (4 ans) et que la demande devra être renouvelée à chaque législature.

Le produit des amendes pour contraventions à la loi, au lieu d'être totalement attribué à la Caisse d'Etat, sera réparti par moitié entre l'Etat et les communes.

L'art. 87 déclare entachée de véniabilité toute élection pour laquelle les personnes nommées auront promis ou donné, ou fait promettre ou donner par des tiers, une rétribution de quel genre que ce soit. L'emploi de menaces et de libations rendra également l'élection nulle.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Tremblement de terre. — Une très forte secousse de tremblement de terre a été ressentie mercredi, dans la nuit, à Bida (Algérie). Elle a duré environ cinq secondes; les oscillations allaient de l'est à l'ouest. On ne signale aucun accident de personnes, mais plusieurs maisons ont été lézardées.

La tragédie de Belleup. — La cour d'assises d'Epinal (Vosges) vient de juger l'auteur de l'horrible tragédie de famille qui se déroula le 12 octobre dernier à la verrerie de Belleup.

LE SPÉCIAL DE MANUT

Burford Delannoy

Traduit et adapté de l'anglais par Pierre Lugus

XXXII

SUR LA VOIE

Bayswater Bill n'eut aucune difficulté à retrouver le lieu de l'accident; les journaux illustrés en avaient, en effet, donné de très nombreux croquis. Le malfaiteur avait dans la mémoire de nombreux dessins à la plume, ou des photographies reproduisant la voie encore encombrée, les portraits des hommes massacrés, le corps du millionnaire gisant sur les rails.

Il reconnut l'endroit, en y passant dans le train qui le conduisait à Perdon, de très grand matin, et décida qu'il y reviendrait après avoir débarqué à la station. Il y descendit, en effet, prit un chemin qui longeait la voie dans la direction de Londres et le suivit pendant dix minutes environ, cherchant un trou dans la haie de défense qui lui permettait de pénétrer jusqu'aux rails. Il le trouva enfin et arriva sur le théâtre de la catastrophe sans avoir été arrêté par personne.

Il y stationna, étudia le talus, la voie en avant et en arrière, sans rien découvrir d'intéressant. En réfléchissant, il se dit que si le pied-bot s'était échappé

après l'accident, ce n'était pas par la gauche de la ligne, où des prairies s'étendaient à perte de vue, mais par la droite, où presque de suite il avait trouvé des arbres pour le cacher à la vue.

Et il se dirigea vers cette droite, où s'étendaient un fossé et un talus. Il ne regardait pas très attentivement autour de lui; son espérance, à ce moment, n'était pas de découvrir une piste; ce n'était pas de ce genre de recherches que son esprit était le mieux entraîné. Et cependant, dans le fossé même, au pied du talus, il trouva un indice.

Un sentier peu usité partait de la voie, montait la pente à travers les buissons, puis se perdait dans l'herbe.

Or, sur la terre glaise de ce sentier, il y avait, très distinctement imprimée, la marque d'une chaussure semblable à celle que portent les pieds-bots.

Bill s'anima subitement. Donc, sa théorie était exacte! Donc, son complice s'était échappé!

Il regarda devant lui. Le talus était assez escarpé; un homme abîmé ne devait pas l'avoir grimpé aisément; cependant, le désespoir décuple les forces de l'homme. Et un blessé grave, même, n'abandonne pas la vie sans avoir tout tenté pour la conserver.

Bayswater Bill songeait à ces choses; il se disait que le boiteux pouvait avoir donné la son dernier effort et se trainer mourir dans les arbres; que c'était la que gisait le dernier espoir de le retrouver, avec sa valise.

Et cette idée le décida à suivre la piste jusqu'au haut du talus.

La perspective de se trouver nez à nez peut-être avec le cadavre lui procurait un assez désagréable frisson, mais celle

d'apercevoir les bijoux auprès du mort était de nature à lui donner tous les courages.

Il suivit le sentier, jetant à chaque instant un regard à droite et à gauche pour voir s'il n'était pas surveillé; les environs de la gare étaient entièrement déserts.

Cà et là, la marque de la bottine spéciale était très nettement visible. Arrivé en haut du talus, Bill aperçut devant lui un petit cottage. Il hésita un instant, se demandant quelle question il pourrait bien poser aux habitants, puis s'avança, et au bout de quelques instants, frappa à la porte.

Rien ne répondit. Il frappa de nouveau; il fit le tour du pavillon et remarqua que les vitres des fenêtres en étaient très sales.

Il en conclut que la demeure devait être inhabitée, puis l'idée lui vint que peut-être le boiteux était entré là-dedans et y était mort.

Il leva le loquet et s'aperçut que la porte était fermée à clef. Peut-être son compagnon s'était-il enfoncé. Une seconde d'hésitation, et Bill produisit son couteau, qui s'introduisit sous le verrou d'une fenêtre. Un claquement, et cette fenêtre s'ouvrait. Bill jeta alors un coup d'œil à l'intérieur du pavillon.

Vida, évidemment. Quelque chose qui gisait sur le plancher attirait son attention et le fit tressaillir. Il enjamba, courut à la chose étrange et la ramassa.

Il la reconnut en un instant. Une bottine spéciale, une bottine de pied-bot, la propre bottine de son associé! Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire?

Il n'y avait nul part aucune trace de sang; le sol de la demeure était suffisam-

ment propre. Pourquoi cette bottine avait-elle été enlevée, et où se trouvait son propriétaire?

Bill inspecta autour de lui. Sur la table, il y avait une bougie qui avait brûlé jusqu'au bout, la stéarine en avait coulé et formait une mare blanchâtre.

Une boîte d'allumettes était également sur la table; il la prit pour savoir depuis combien de temps elle était là; le peu de poussière, l'absence de poussière même, lui dit qu'il n'y avait pas longtemps; la tache de stéarine le confirma dans cette opinion.

Alors Bill conclut de ses observations que le pied-bot était venu dans ce pavillon, qu'il avait fait de la lumière, et qu'il s'y était déchaussé.

Pourquoi s'était-il déchaussé? Il lui était fort difficile de marcher sans sa bottine. Peut-être avait-il la jambe brisée et ne se sentait-il pas plus longtemps le besoin de son appareil?

Le malfaiteur eut beau réfléchir, il lui fut impossible d'arriver à une autre conclusion; le problème était trop ardu.

Bill ferma la fenêtre, se rendit à la porte, l'ouvrit et se mit à étudier le sol aux environs du pavillon.

Et sa surprise augmentait d'instant en instant. Pas la moindre trace du pied-bot. S'il y en avait eu, il les aurait découvertes tout de suite, car le terrain avait à peu près la texture de l'argile. Mais si les pas du boiteux n'étaient pas marqués, on voyait distinctement l'impression d'une chaussure fine, très petite, à talons hauts; l'impression d'une bottine de femme élégante.

Après de cette piste féminine, la marque d'une botte d'homme. Le mystère s'épaississait.

Bill suivit cette triple trace pendant un certain temps; elle ne varia pas; toujours deux pieds de femme et un pied d'homme.

Qu'est-ce que cela pouvait bien vouloir dire?

Alors Bill pensa qu'on avait pu trouver son associé dans le pavillon, qu'il était blessé et qu'on avait dû le déchausser, honteux (il était sûr que c'était une femme) lui avait permis de s'appuyer sur son épaule, et qu'il s'était éloigné à cloche-pied, celui qui était blessé ne laissant aucune impression sur le sol.

Bill se souvint alors d'une histoire qu'il avait lue, et dans laquelle un détective célèbre, un certain Watson Ward, avait reconnu la trace d'un malfaiteur boiteux à cet indice, qu'un des bords de sa semelle était imprimé dans le sol plus profondément que l'autre. Il se pencha; il en était ainsi pour la piste qu'il suivait. Le doute n'était plus permis; c'était bien son complice qui avait passé là.

Bill ne comprenait pas encore pourquoi; mais il se résolut à poursuivre sa promenade et à voir où elle le conduirait, et convaincu qu'elle le mènerait tôt ou tard auprès de son infidèle compagnon.

Il mit environ deux heures, marchant avec beaucoup de prudence, à exécuter son voyage, et chaque pas qu'il faisait le persuadait davantage qu'il ne s'était pas trompé dans ses déductions. En outre, il se disait que le boiteux ne devait pas être sérieusement blessé, car il lui aurait été impossible d'aller aussi loin.

Enfin, dans l'intervalle des arbres, il aperçut une maison. Sa forme, son style et ses proportions le surprirent. Cette demeure appartenait au parc, ou bien

le parc lui appartenait, et le sentier qu'il avait suivi y conduisait tout droit.

Bill s'arrêta. Si sa théorie était exacte, si une femme avait aidé et secouru le boiteux, c'était là, qu'il se trouvait à présent. Et ceci pouvait expliquer bien des choses; son impossibilité de télégraphier, notamment.

Il fallut s'en souvenir. Mais il ne fallait pas arriver au cottage par l'arrière et après avoir traversé le parc, de crainte d'éveiller les soupçons. La chose était assez délicate.

William regarda autour de lui et s'aperçut que l'allée dans laquelle il se trouvait n'était pas fort éloignée d'une haie séparant la propriété d

DERNIERE HEURE

THERMOMÈTRE C.

Table with 13 columns for hours and 3 rows for temperature (8 h.m., 1 h.s., 8 h.s.) and humidity (8 h.m., 1 h.s., 8 h.s.).

Température maxim. dans les 24 h. : 3°. Température minim. dans les 24 h. : -5°.

Température maxima, 3° Lausanne, Sierre et Schaffhouse, minima -9° à St-Moritz.

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale Zurich, 13 mars, midi.

Quelques nuages. Brumes locales. Froid, la nuit.

D. PLANCHERET, gérant.

Au Maroc

Le cas du caïd Mac Lean

Londres, 13 mars.

La Chambre des Communes, un député a demandé si Mac Lean est bien allé à Rabat à bord d'une canonnière française...

Les troupes espagnoles dans le Nord

Mérida, 13 mars.

Les troupes espagnoles, sous les ordres d'un colonel, ont occupé hier jeudi, à 6 h. du matin, Kabo del Agua, sans coup férir.

Européens capturés

Tanger, 13 mars.

Un télégramme de Casablanca, le 12 mars, confirme qu'un Français du nom de Paret et un Italien qui l'accompagnait ont été capturés.

Les Allemands mécontents

Tanger, 13 mars.

(Sp.) (Cable allemand.) — On remarque une certaine agitation parmi les tribus voisines des Chaouias due à la marche en avant du général d'Amade...

Après la visite d'Alphonse XIII à Barcelone

Barcelone, 13 mars.

Une bombe trouvée sur le quai a fait explosion tandis qu'on la transportait dans une voiture blindée.

Usine de pianos détruite

Paris, 13 mars.

Un incendie a détruit une partie de l'usine de pianos, appartenant à M. Etienne Gavaud, à Fontenay-sous-Bois (Seine, France).

Graves accidents d'automobile

Turin, 13 mars.

A minuit, une automobile venant par la route de France et passant sur le pont au-dessus de la ligne de chemin de fer Turin-Milan, est entrée en collision avec un tramway à vapeur.

Jeune déserteur

Berne, 13 mars.

La police a pris à ses soins un jeune garçon de 13 ans, qui s'est sauvé de chez ses parents, à Essen, et qui depuis huit jours rôdait autour de la gare, affamé et gelottant de froid.

aurait découvert dans sa chambre des lettres très compromettantes, provenant d'un révolutionnaire sur lequel on a mis la main à la suite d'un récent complot.

Les chemins de fer des Balkans

Londres, 13 mars.

En réponse aux notes de l'Italie et de la Russie, l'Angleterre a fait savoir à Saint-Petersbourg et à Rome qu'elle observera une neutralité bienveillante à l'égard de tous les projets de chemins de fer en Macédoine...

Les crues d'eau en Prusse rhénane

Essen, 13 mars.

La crue de la Ruhr prend un caractère menaçant. La plaine de Mulheim ressemble à un grand lac.

En Perse

Téhéran, 13 mars.

Le ministre Salar et Daouley à qui on avait rendu une certaine liberté vient d'être de nouveau mis aux arrêts au palais de Neiretabab où il réside.

L'escadre américaine en Colombie

Washington, 13 mars.

L'escadre américaine a jeté l'ancre dans la baie de la Magdalena deux jours avant la date prévue.

Les saïaires aux Etats-Unis

Lowell (Massachusetts), 13 mars.

On a réduit de 10% les saïaires dans sept filatures importantes, ce qui affecte 25,000 travailleurs.

SUISSE

Politique thurgovienne

Frauenfeld, 13 mars.

Hier a eu lieu à Frauenfeld la conférence des représentants des quatre partis politiques du canton de Thurgovie, pour discuter la question de l'introduction de la représentation proportionnelle.

Les délégués radicaux se sont bornés à annoncer que leur comité prendra position dans cette question.

La conférence était présidée par M. Streng, député au Conseil national.

Manifestation socialiste

Zurich, 13 mars.

Hier jeudi ont eu lieu, dans les cinq circonscriptions de la ville de Zurich, des assemblées socialistes, pour prendre position contre la nouvelle loi sur les grèves.

La conférence était présidée par M. Streng, député au Conseil national.

Cour d'assises de Berne

Berne, 13 mars.

Le nommé Emile Bigier, qui avait tenté d'assassiner à coups de marteau le facteur postal Siegenthaler, pour lui enlever le contenu de sa sacoche, comparaitra devant les assises du Mittelland bernois, qui s'ouvrira le 24 mars.

Jeune déserteur

Berne, 13 mars.

La police a pris à ses soins un jeune garçon de 13 ans, qui s'est sauvé de chez ses parents, à Essen, et qui depuis huit jours rôdait autour de la gare, affamé et gelottant de froid.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 13 mars 1908

BAROMÈTRE

Table with 13 columns for hours and 2 rows for barometer readings (725.0, 720.0, 715.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0).

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

Les dégâts sont évalués à plusieurs millions. 450 ouvriers sont réduits au chômage.

très grande influence dans le canton de Berne et il s'efforcera de faire appliquer dans ce canton la règle qu'il préconise pour Fribourg.

René Doumic jugé par Emile Faguet.

« Tout le monde connaît la monumentale histoire de la Littérature française publiée sous la direction de Pétit de Julleville, et qui est peut-être la plus belle œuvre de vulgarisation littéraire de notre époque. »

Notre conférencier de dimanche y écrit lui-même, pour sa part de collaboration, trois articles importants, l'un sur La Fontaine, les deux autres sur le Théâtre au XIXe siècle.

Or, au chapitre des critiques, magistralement traité par Emile Faguet, ce dernier, qui semble assez manifestement avoir emprunté à une étude de son jeune confrère les éléments et presque les termes de la plus spirituelle auto-appréciation qui se puisse lire, lui donne fraternellement le bras à la barre de son propre tribunal et lui consacre les lignes suivantes qui rendent, avec exactement, la physionomie de l'écrivain :

« M. Doumic, chroniqueur littéraire de la Revue des Deux Mondes, est surtout un critique de combat. Beaucoup d'esprit, une verve ironique qui part d'un esprit assez riche pour qu'elle ne soit pas monotone, une dialectique légère, quoique très serrée, un style vif, plein et dru, en font un adversaire redoutable dans les batailles littéraires. »

Ce qui est dissimulé pour les yeux inattentifs sous l'armure brillante de combattant, mais ce qui apparaît pleinement quand on sait y regarder d'un peu près, c'est une information très étendue, surtout en littérature française, un sens très vif et très sûr de ce qui est proprement l'art français, la pensée française et l'esprit français, un goût très exercé et très prompt qui sait démêler les beautés vraies des vains et précieux prestiges ; c'est encore un souci de la dignité des lettres et de la moralité qui doit toujours soutenir, ou, du moins, accompagner les travaux et même les divertissements de l'esprit. M. Doumic, jeune encore, et qui a montré sa mesure sans la remplir, a un avenir glorieux dans la critique et est destiné à occuper brillamment une des places que quelques-uns désertent un peu, dans une haute et utile entreprise de discrétion, avant d'être obligés de les quitter. Emile FAGUET. »

Et ceci était écrit, ou du moins paraissait en 1890.

Pour copie conforme :

E. D.

M. Joseph Fischer, entrepreneur.

Hier soir est mort, dans sa 79e année, M. Joseph Fischer, ancien entrepreneur. Il était originaire de Triengen (Lucerne).

A 12 ans, Joseph Fischer quittait le toit paternel avec la résolution bien arrêtée de se créer tout seul une position. Il vint d'abord à Berne, puis à Fribourg, où l'entra au service de M. Bolzern, entrepreneur. Son apprentissage terminé, il fit son tour de France. Paris le garda quelques années. Il aimait à rappeler ses souvenirs de la grand-ville, où il assista au couronnement de Napoléon III.

Enfin, après trois ans de stage à Chambréry, il vint s'établir définitivement à Fribourg, où il ne tarda pas à créer l'un des bureaux d'entreprises les mieux achalandés de la ville.

C'était avant 1860, au moment de la création de la grande ligne d'Oron. Associé avec d'autres entrepreneurs, M. Joseph Fischer construisit plusieurs gares du réseau, le pont de Guin (1856-1859), la gare de Fribourg (1871-1874).

En 1862-63, il avait transformé et agrandi le couvent de la Visitation. C'est encore, parmi ses principales entreprises, la fabrique d'engrais chimiques, la caserne de Pérolles, la fabrique de wagons. En 1885-86, M. Fischer a dirigé avec un savoir-faire qui fut hautement apprécié les travaux d'agrandissement et de restauration du monastère de la Valsainte. Enfin, en 1889, il commença la construction du quartier Saint-Pierre, qui fut le couronnement de sa carrière. En 1896, il se retira des affaires.

M. Joseph Fischer laisse en notre ville le souvenir d'un grand travailleur, d'un excellent père de famille et d'un bon chrétien.

A Gruyères. — De Gruyères on annonce la mort de M. Castella, ancien conseiller communal, et gérant des propriétés de M. le notaire Menoud. C'est un bon travailleur qui disparaît avec Etienne Castella, et de plus un beau et solide montagnard, qui fut fort admiré, en 1876, dans le groupe historique de la Gruyère au cortège historique du centenaire de la bataille de Morat.

Accident mortel. — Mercredi soir, à la forge de Montbrelloz, le nommé Isidore Broillet, de Ponthaux, sexagénaire, est tombé si malheureusement en descendant l'escalier du logement que sa tête a donné contre un angle des marches. Il s'est assommé du coup. On l'a retrouvé inanimé, la tête fracturée, quelques instants après, au pied de l'escalier.

Broillet s'était donné corps et biens au forgeron Chatelanat, peu de jours auparavant.

Fausse pièce de 5 francs. — On nous a fait voir deux pièces de 5 francs, à l'effigie de Louis-Philippe et au millésime de 1839, œuvre d'un habile faussaire, qui ont été acceptées comme pièces de bon aloi par une administration de notre ville.

L'empreinte de ces pièces est irréprochable, leur son n'est qu'imperceptiblement plus clair que celui des pièces vraies et la différence de couleur et de toucher n'est pas assez sensible pour les faire reconnaître. Ce qui trahit leur fausseté, c'est leur légèreté (20 grammes), et surtout la grossière défectuosité de la tranche, dont l'inscription est illisible, non par usure, mais par malfaçon.

Encore un vol dans la Glâne. — Il y a quelques jours, un voleur a pénétré dans le magasin d'épicerie de M. Vitaline Jaquet, à Villaz-Saint-Pierre, et y a dérobé un certain stock de marchandises. Une partie des provisions volées ont été retrouvées par un gendarme, dans une forêt voisine de Fuyens.

A la suite de ce vol, un repris de justice a été mis en état d'arrestation. La police est en outre à la recherche d'un autre individu, repris de justice également, récemment évadé de Bellechasse, et qui pourrait bien être le véritable voleur.

Nos foires. — La foire d'Estavayer, mercredi, sérieusement contrariée par une température neigeuse et froide, n'a pas eu l'importance que l'on attendait. Toute l'animation s'est concentrée sur les deux champs de foire du gros et du mou du bétail, qui étaient tous deux moyennement fournis de sujets de choix. Les marchands étaient passablement nombreux, mais peu empressés à faire leurs achats, escomptant sur une baisse des prix. Ceux-ci se sont bien maintenus pour le bon bétail à lait, mais ont par contre légèrement baissé pour le bétail de choix inférieur. La race porcine a trouvé un écoulement facile et à de bons prix.

Statistique des entrées : 83 têtes bovines et 213 porcs. La gare a expédié 41 pièces de tout bétail en 10 wagons. En somme, foire d'importance assez secondaire.

Apiculture. — Dimanche 15 mars, à 8 h. du soir, au Cercle paroissial d'Adolens, conférence par M. l'abbé Colliard, président de la Société fribourgeoise d'apiculture.

Conférences agricoles. — Le dimanche 15 mars, après les vêpres, à la maison d'école de Torny-le-Grand, conférence de M. de Brémoud, professeur d'agriculture, sur l'emploi des engrais.

Le même jour, à 8 1/2 h. du soir, dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf, à Estavayer-le-Lac, conférence de M. Raemy, professeur d'arboriculture, sur l'emploi et la conservation des fruits.

Horticulture. — La Société d'horticulture fera donner, dimanche 15 mars, deux conférences : à Praz, auberge de l'Écu, à 2 h., par M. Mauron, pépiniériste ; Cultures commerciales et fruits de dessert ; au Buffet de la gare, à Cressier-sur-Morat, à 3 h., par M. Jungo, de la commission d'arboriculture ; Les arbres fruitiers.

Tirage financier. — Mardi 4 au lieu le tirage des obligations de 400 fr. 2% de la Banque de l'Etat. Sont sorties avec des primes les numéros suivants : N° 20,001, 10,000 fr. ; 3474, 2000 fr. ; 54,892, 1000 fr. ; 41,651, 724,21. 12,394, 55,552, 48,758, 53,772, 73,322, 66,882, 47,114, 58,016, 500 fr. ; 63,992, 36,494, 25,986, 702, 5954, 24,018, 12,137, 43,591, 16,682, 12,811, 27,580, 23,826, 12,448, 66,496, 39,386, 13,657, 76,077, 19,093, 71,628, 33,448, 200 fr.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir vendredi, à 8 1/2 h., au local ordinaire, répétition.

Société fédérale de gymnastique « La Fribourgeoise ». — Assemblée générale ordinaire, samedi 14 mars, à 8 h. du soir, au local, café du Gotthard, 1er étage. Tractanda prévus aux statuts.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir vendredi, à 8 1/2 h., au local, Hôtel de Saint-Maurice, répétition générale.

Militaireschützenverein Fribourg. — Generalversammlung, Samstag, den 14 März, Abends 8 Uhr, in der Wirtschaft zu Gurbru.

Calendrier

SAMEDI 14 MARS

QUATRE-TEMPS

(Maigre tout le jour.)

Sainte MATHILDE, reine

Elle vécut au milieu des richesses sans y attacher son cœur et s'en servit pour le soulagement de toutes les misères.

Dans une ferme isolée au milieu de la forêt, vivait Camille Chartier, âgé de cinquante-sept ans, son fils Emile, âgé de vingt-neuf ans, sa servante Emma Bourgeois et le fils de celle-ci, Lucien Bourgeois, un jeune homme de vingt ans.

Emile Chartier, rudoyé par son père, tenu à l'écart de la table familiale, craignant d'être déshérité, conçut et mit à l'exécution de tuer tous les habitants de la ferme ; à coups de hache, il abattit successivement Emma Bourgeois, son père et Lucien Bourgeois.

Puis il porta les trois cadavres dans un four ; pendant deux jours, il y entretint un brasier, mais le corps de Lucien Bourgeois résista à l'action de la chaleur. Emile Chartier le retira de la fournaise et l'enterra dans la forêt. Le crime fut découvert quelques jours après.

Emile Chartier, arrêté, a fait des aveux immédiats.

Devant le jury, il a gardé un mutisme presque complet et a prétendu ne se souvenir de rien. Il n'a manifesté aucun repentir. Les médecins concluent à une responsabilité atténuée.

Chartier, bénéficiant de circonstances atténuantes, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Freshyère cambriolé. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la freshyère de la paroisse d'Endoume, à Marseille, et l'ont dévalisé. Un bureau-secrétaire renfermait un petit coffre en acier contenant 30,000 francs d'obligations ; les voleurs s'en sont emparés, ainsi que d'une calice, d'un ciboire, de différents objets d'art d'une valeur de 10,000 francs et d'une somme de 4,800 francs en argent appartenant à la fabrique.

SUISSE

La neige. — De Sainte-Croix, le 12 :

La couche de neige atteint deux mètres. On a creusé dans les rues de véritables tranchées. L'Yverdon-Sainte-Croix a circulé sans interruption, grâce à d'habiles mesures. Devant chaque train était une locomotive avec un chasse-neige.

Vol au musée de Berne. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malandrins ont pénétré par effraction dans la salle de minéralogie du musée d'histoire naturelle de Berne et ont fait main basse sur neuf pierres précieuses et sur un morceau de platine pesant 298,5 grammes, le tout d'une valeur de 1000 fr.

FRIBOURG

Conférences de Saint-Nicolas

Dimanche dernier, un très nombreux auditoire, dans lequel les hommes étaient fortament représentés, a suivi avec une attention soutenue les développements et les valables arguments du R. P. Mandonnet sur la divinité de l'Eglise. Ainsi la série des conférences a été on ne peut mieux inaugurée.

C'est M. l'abbé A. Vogt qui nous entretiendra, dimanche prochain, d'un sujet non moins intéressant : le Chef visible de l'Eglise.

C'est la première fois que M. Vogt prête son concours aux conférences de Saint-Nicolas.

Le succès qu'il a eu à Genève dans ses conférences aux hommes nous garantit qu'il ne sera pas moins goûté à Fribourg.

En établissant son Eglise, Jésus-Christ a pris les mesures nécessaires pour qu'elle se perpétuât jusqu'à la fin des temps. Il s'est donné un remplaçant, un vicaire dans la personne de saint Pierre, et, comme dit Bossuet : « Ce qui doit servir de soutien à une Eglise immortelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra toujours dans ses successeurs. »

C'est ce qui sera démontré dimanche, pour éclairer et affermir notre foi. Qui ne voudrait en profiter ?

Ordinations. — Demain, samedi

des Quatre-Temps, à 8 h., dans la chapelle du Séminaire de Fribourg, Mgr Pacolat, Abbé de Saint-Maurice, ordonnera sous-diacres les élèves suivants, destinés au diocèse de Lausanne et Genève :

M. Amédée Beaud, de la paroisse du Crêt ; M. Sylvain Berset, d'Orsonnens ; M. Ernest Sapin, d'Autigny ; M. Joseph Schmutz, d'Ueberstorf. En outre, 8 élèves du Séminaire recevront la tonsure et les Ordres mineurs.

De plus, M. l'abbé Frédéric Fretolat, d'origine anglaise, sera ordonné sous-diacre, et 8 étudiants de l'Université recevront les Ordres mineurs.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Rouge, curé de Sorens, est nommé curé de Montet.

A Fribourg et à Berne. — Les radicaux morales réclament, par l'entremise du Bund, la nomination d'un protestant comme conseiller d'Etat. Ces hommes « intelligents et progressistes », selon le témoignage qui leur a été donné récemment, ne sont pas contents de ce qui existe. Ils se plaignent de ce que, depuis 50 ans, aucun membre du gouvernement n'ait été choisi parmi les réformés.

Il faut savoir que, à plus d'une reprise, des protestants ont été présentés et ont décliné, chaque fois, une candidature au Conseil d'Etat.

Quoi qu'il en soit, nous sommes très heureux de voir le Bund accueillir de semblables revendications. Il joint d'une

LE REMEDE POPULAIRE. contre les mauvaises digestions, la bile, la constipation, les maux de tête, les étourdissements, les douleurs dans la poitrine et dans le dos, le remède qui remet votre estomac en bon état et qui débarrasse votre sang de toute impureté, c'est LA TISANE AMERICAINE DES SHAKERS. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Uhlmann-Eyzard, 12, Boulevard de la Cluse, Genève, une brochure explicative gratuite.

Une mère intelligente. écritura de donner du café à ses enfants, comme premier déjeuner, car elle sait trop bien que cette boisson, énerveante et débilitante, n'est pas favorable à cet âge. Par contre, et suivant en cela le conseil du médecin, elle aura recours au seul aliment qui convient réellement à tout le monde, c'est-à-dire au délicieux cacao à l'Avoine, marque « Cheval blanc », le déjeuner idéal. Mais en présence des imitations nombreuses, la maman, toujours prudente, exigera que seul le véritable CACAO à l'AVOINE, marque « Cheval blanc » (emballage rouge), lui soit livré. Sa confiance est des plus justifiées. H 500-Ch 748

BÉGAÏEMENT. Guérison radicale en quinze jours. Succès garanti. Un 2e cours sera donné à Fribourg, Hôtel Suisse, du 25 mars au 9 avril. M. Sautier, professeur, reçoit à l'hôtel, de 10 h. à midi, et de 2 à 4 h. 1188-1932

MESDAMES!

Demandez toujours à votre épiciers
les PATES de S^{te} APPOLINE, PÉROLLES

surtout les pâtes fines en paquets, fabriquées exclusivement avec des semoules EXTRA et choisies avec le plus grand soin.

Nouvelles spécialités de pâtes aux œufs: FARFALLINE (papillons), NOUILLES MÉNAGÈRES.

LA QUATE THERMOGENE

guérit en une nuit les TOUX, RHUMATISMES, MAUX DE GORGE, TORTICOLIS, LUMBAGOS, POINTS DE CÔTÉ
Remède facile, propre, dispensant des drogues et ne laissant aucune trace de son emploi.
En vente à Fribourg: Pharm. : Bourgnecht, J. Essiva, Schmidt, Th. Saïessi, Thürler & Köhler, Cuony, drog. G. Lapp, E. Jambé, pharm., à Châtel-St-Denis, et dans toutes les pharm. La boîte, 1 fr. 50.

AU PARADIS DES DAMES

Demain, on débarrera un grand lot de chaussures, pointures 33 à 36; également un lot de chaussures pour enfants, à très bas prix.
AVIS. — J'engage beaucoup les personnes qui ont de petits pieds à ne pas manquer cette OCCASION. 1192

OCCASION

A vendre, portes, fenêtres, boiseries, parquets, tourneaux, cheminées en marbre, pierres de taille et de maçonnerie, planches, poutres, etc., provenant de l'ancien immeuble Reynold, rue de Romont.
S'adres. à H. HOGG-MONS, entrep

Cadeaux de Pâques
Bijou en or contrôlé par le contrôle fédéral.
Montres de poche Services de table en argent massif & argentés.
Catalogue richement illustré gratis & franco.
Leicht-Mayer & C^e LUCERNE
11, près la Cathédrale

A ST-MÉDARD
rue de Lausanne, 56
Jusqu'au 31 mars seulement
Vente à grand rabais d'un stock d'ombrelles et cannes en tous genres.
OCCASION EXCEPTIONNELLE

Le soussigné offre à vendre ou à louer les immeubles qu'il possède au centre de la ville de Châtel-St-Denis, soit:
L'Hôtel des Trois-Rois
et ses dépendances, comprenant: maison d'habitation, grange, écurie et trois jardins à proximité. L'hôtel est meublé, installation de l'eau et de la lumière électrique.
Les mises auront lieu au dit hôtel, le lundi 23 mars 1908, dès les 2 h. de l'après-midi.
On traiterait de gré à gré. H 834 F 933
L'entrée en jouissance est fixée au 1^{er} juillet 1908.
Pour renseignements et conditions, s'adresser au propriétaire. ALEX. PILLOUD.

Femme de chambre
demande place dans un hôtel, pour le 1^{er} mai.
Offres sous chiffres O. H. 9015, à Orell Füssli, publiciste, Berne. 1180

A vendre, de gré à gré, à Romont (Fribourg), une **maison d'habitation** avec bel emplacement située à l'entrée de la ville, belle vue, situation exceptionnelle pour hôtel-pension ou villa, ou éventuellement pour atelier ou fabrique. H 1081 F 1143
Pour voir et traiter, s'adresser au propriétaire C. Dougoud, mécanicien, ou au notaire J. Chatton, Romont.

A VENDRE
deux grands perçoirs de fontaine
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1100 F.

A LOUER
Avenue de Pérolles
N° 7: 3 magasins; 2 appartements de 5 pièces avec dépendances, au 4^{me} étage. Entrée à volonté.
N° 11: un magasin.
N° 13: 2 sous-sol pouvant servir d'ateliers ou d'entrepôts.
Pour visiter, s'adresser à la concierge, N° 13, et pour traiter, à M. J. Rüemy, notaire, à Fribourg. H 77 F 907

A VENDRE
environ 25 quintaux métriques de foin et regain, de bonne qualité, au prix courant.
S'adresser à François Grim, à Faoug. 1181

34 ans
de succès placent le véritable **COGNAC FERROGINEUX GOLLIEZ**
(Marque: 2 Palmiers).
au premier rang pour le traitement de l'anémie, pâles couleurs, faiblesse, etc. — En vente partout en flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. 45-180
Dépôt général:
Pharm. GOLLIEZ, Morat.

Magasin à louer
pour de suite, au haut de la rue de Lausanne, côté droit.
S'adresser par écrit sous chiffres H 3907 F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 118

Chaussures
Wilh. Gräß
Zurich
4 Trittligasse 4
Marchandise garantie et solide
Catalogue illustré (contenant 400 articles) gratis et franco
entre autre, articles recommandés:
Souliers forts p. ouvriers 7.50
Bottines à lac, pour hommes 9.50
Bottines élég. avec bouts, à lac, pour hommes 9.50
Pantoufles pour dames 2.—
Bottines à lac, très fortes, pour dames 8.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lac, p. dames 7.20
Souliers pour fillettes et garçons No. 28 à 29 4.20
No. 30 à 35 5.20
Envoi contre remboursement
Echange franco
Maison de toute confiance, fondée en 1880.

ON DEMANDE
pour les tirs militaires de 1908
au Stand des Neigles
15 bons secrétaires
Se présenter, pour recevoir les instructions, le samedi 14 mars, à 8 1/2 h. du soir, à la Brasserie Peyer, au 1^{er} étage. H 1143 F 1190
Le Comité des Sociétés des Tirs Militaires.

Combustibles
Houilles et cokes
Anthracites, briquettes
Charbon de bois
E. PILLOUD & C^o, Fribourg
Avenue de la Gare, 10
Bois de chauffage
Sapin et hêtre
Coupé ou non coupé, fagots

SALLE DE LA GRENETTE
Samedi 14 mars 1908, à 8 h. précises
Conférence de M. Maurice GEHRI
LES PRISONS
et la déportation en Russie
MA RÉCLUSION & MON ÉVASION
Billets à 2 fr. (réservés) et 1 fr., au magasin de musique, 29, rue de Lausanne. H 1031 F 1105

Pour un grand institut, à Zurich, on demande
comme apprenti de commerce
un jeune homme intelligent, connaissant assez l'allemand pour se faire comprendre et ayant suivi une école secondaire.
Bonne occasion de suivre des cours d'allemand dans l'Institut pour se perfectionner dans cette langue et apprendre en même temps tous les travaux de bureau, la comptabilité et la machine à écrire. Salaire habituel: 20 fr. la première, 30 fr. la seconde et 40 fr. la troisième année.
Inutile de se présenter sans les qualités requises ci-haut.
Offres avec certificats et recommandations à l'Institut Minerva, rue de l'Université, 18, Zurich. 1121

FABRIQUE D'HORLOGERIE INNOVATION
5 ANS DE GARANTIE
3 JOURS D'ESSAI
10 MOIS DE CRÉDIT 15 cts. PAR JOUR
40 Fr. COMPTANT 45 Fr. TERME
VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX PARTICULIERS
Une montre produite n'est jamais rattrapée et beaucoup ont passé à côté de la boutique pour ce peu de temps mal employé; si elle est donc absolument nécessaire aujourd'hui d'avoir une montre exacte, nous vous offrons les avantages d'avoir une belle et bonne montre, à un prix très bas et garantie 5 ans.
Envoyez 5 francs, vos nom et adresse, indiquant votre profession, qualité et par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-jointe.
L'essai est de 3 francs au comptant. Si vous n'êtes pas satisfait, retournez la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour. — Pensez aux avantages du système Innovation!!!
Demandez nos catalogues gratis et franco.
A. MATTHEY-DAUDET, Fabricateur Innovation, CHAUX-DE-FONDS, (Suisse).
Grand choix de Chronos de montres, Réveils.
Indiquer le nom du journal. Agents honoraires et sérieux demandés.

MISES DE BOIS
Mardi 17 mars 1908, à 1 1/2 h. après midi, l'Administration des Eaux et Forêts vendra en mises publiques, à l'Usine du Barrage, 195 stères hêtre, 21 stères sapin, 9 stères chêne et 5000 fagots. H 1050 F 1149

René DOUMIC
Etudes sur la Littérature française
5 séries, à 3 fr. 50 cent.
En vente à la Librairie catholique, 130, Place St Nicolas et Avenue de Pérolles, Fribourg.

Classeur LEITZ A
Classeur le meilleur marché et le plus pratique du jour
Format in quarto 31 x 28 cm.
Distance des trous 7 & 8 cm.
par pièce Fr. 2.—
par 10 pièces » 18.—
Perceur à part » 1.30
Registres de commerce et copies de lettres.
Articles de bureaux.

C. MARON, Zurich
Badenerstrasse, 8

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG
Capital versé: 21 millions et garantie de l'Etat.
Ouverture de la Caisse d'Épargne: 2 janvier 1908.
Versement minimum: Un franc.
Taux actuel: 4 %.
L'intérêt court à partir du lendemain du versement jusqu'à la veille du remboursement. 173-71
Les illorets sont dédorés gratuitement.

La Banque tient à la disposition de ses clients une tirelire américaine, accompagnée d'une notice spéciale à réclamer, à Fribourg, au guichet, N° 6, ou aux Agents dans les districts.

Vente d'immeubles
La paroisse réformée de Fribourg offre à vendre les bâtiments de l'ancienne maison d'école et de la cure, avec environ 4000 m² de terrain en jardin et pré, situés à la rue de Morat. S'adresser à M. C. HUG, président, Grand'Rue, 47.

A LOUER
pour de suite ou le 25 juillet, à Pérolles, un petit logement de 3 chambres, cuisine, cave et galetas.
S'adresser à MM. Jacquenoud & Vonlanthen, Fribourg. H 1151 F 1193

Coiffeuse
M^{lle} A. FRIEDEN
Coiffeuse pour dames
5, Avenue de la Gare
Lavage de tête au shampooing (1 fr. 50)
COIFFURES EN TOUS GENRES
Soins minutieux des cheveux
Se recommande. 1185

A VENDRE
un gros char en bon état, pouvant porter 60 quintaux m³.
S'adresser: Hôtel de la Croix-Blanche, Domsdiller (Soye). H 1144 F 1189

Dans une petite pension de dames, on demande
UNE FILLE
pas trop jeune, sachant très bien faire la cuisine. Bon gage.
M^{me} WAGNER, Route de Morges, 16, Lausanne.

UN JEUNE HOMME
trouverait emploi, pour courses et expéditions, chez MM. Week, Aebly & C^e. Rétribution immédiate. S'adresser, par écrit, et indiquer références.

Qui pourrait donner des leçons de français à jeune Monsieur? Modestes honoraires.
Adresser les offres sous chiffres H 1100 F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 1212

A vendre, pour cause de départ, au centre de la ville, dans une rue des plus fréquentées, une
maison de rapport
ayant joli magasin et arrière-magasin. L'immeuble est en très bon état.
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 560 F.

Famille de 4 personnes, sans enfants
demande bonne
à tout faire, sérieuse et bien recommandée.
S'adresser rue de Lausanne, N° 40, au magasin. 1106

A vendre, à bas prix
les ouvrages suivants, reliés, en bon état:
Drapez. — Dictionnaire de Sciences naturelles.
St. Alphonse de Liquri, complet, 20 vol.
Recue des Deux-Mondes, 1870-1891, 80 vol.
Fonduat. — St. Augustin, Hüter. — L'Église au moyen-âge.
Mgr Landriot. — Discours, 3 vol.
Abbé Canus. — Nouveau Testament.
St. Bernard. — Opéra.
S'adresser sous H 1112 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 1105

TRADE MARK.
IMPERIAL MANDARIN
Demandez les thés très recommandés en paquets d'origine de 500, 250, 125, 62 1/2 grammes.
Impérial mandarin, Thé de Chine.
Souchong "Croix Bleue", Thé des Indes.
Pekoe "Croix Bleue", de Ceylan, pur.
En vente chez: François Conus, épiciers fins, Fribourg.
Vente en gros pour la Suisse: Ferdinand Wenger, Lausanne.

Sélecto-Ferment de Raisins
Nom déposé.
Prix du flacon 1 litre, 6 fr. fco.
Rhumatismes Furoncles
Anémie Acnés
Dyspepsie Eczémas
Entérites Constipations.
Laboratoire de Montreux, S. A. (Clarens)
Dépôt: Pharmacie Thürler & Köhler.

Horlogerie Bijouterie
W. MATTHEY
transférés 115-1154
Rue de Lausanne, N° 27, à côté de l'Atruche.
Travail soigné. Réparations garanties.

Comme Dépuratif
Exigez la
Véritable Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Gouttes, Rhumatismes, Maux d'estomac, Hémorrhoides, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre — 1/2 litre, fr. 3.50, 1/2 litre, fr. 5.—, 1 litre (une cure complète, fr. 8.—).
Dépôt général et d'expédition: Pharmacie Centrale, rue du Mont-Blanc, 9, Genève.
Dépôts à Fribourg: Pharmacies Bourgnecht, Essiva, Köhler et Thürler, Schmidt, Droguerie Lapp; à Bulle, Gavin, pharm.; à Estavayer, Bullet, pharm.; à Morat, Golliez; à Châtel-St-Denis, Jambé, pharm.; à Romont, H. Schmidt, pharm. 782

L'EAU VERTE
de l'Abbaye cistercienne de la Malgrange à Fribourg, fondée en 1259
Elixir d'un goût exquis
composée de plantes choisies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans assainie et plantes nuisibles.
Souveraine dans les cas d'indigestion, dérangements d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidissements, etc., etc.
Préserve l'efficacité contre les maladies épidémiques et contre l'influenza.
Chez: M. Kester, négociant; Lapp, pharmacien; Bourgnecht, pharmacien; Neuhans, Guidi-Richard et B. Müllhauser. H 1906 F 1952-787
NOUVEAUTÉ: Liqueur verte de la Malgrange.
DÉPÔT: Droguerie G. Lapp, pharmacien, Fribourg.

Le meilleur Vin tonique et apéritif
Vente annuelle 7 millions de bouteilles

BYRRH

Premières récompenses à toutes les Expositions (82 médailles)
Violet Frères, Thulr (France)

Exiger la Bouteille d'origine